PLOT RESULTS
2026

PRIDE G8 | SmartStax REFUGE INTÉGRAL | Roundup Ready 2 TECHNOLOGIE

UTM	RENDEMENT TN/AC	LAIT/TONNE	BŒUF/ACRE
	22,98	2733	

COOPÉRATEUR	JockValley Farms	TYPE DE SOL	Clay	POPULATION	31 500
LIEU	Munster, ON	DRAINAGE	Adequate	RÉCOLTE PRÉCÉDENTE	Soybeans
DOSSIER	149883	IRRIGATION	No	DATE DE SEMIS	05/10/2026
TYPE DE PARCELLE	Strip	LARGEUR DU RANG	30,00	DATE DE LA RÉCOLTE	09/28/2026
DIRECTEUR RÉGIONAL		DÉTAILLANT	MACEWEN AGRICENTRE INC.		

MARQUE	VARIÉTÉ	POP. À LA RÉCOLTE	% MATIÈRE SÈCHE	% PROTÉINE	% FDA	% FDN	% AMIDON	% LIGNINE	% UNT	IVMSTD	> FDND 48	NET ÉN. LACT.	TONNES PAR ACRE 65 %	TONNES PAR ACRE RÉEL	LAIT/TONNE	LAIT MOYEN ACRE (LB/ACRE)
DEKALB	DKC48-56RIB		39,66	6,34	22,54	36,88	37,02	4,11		53,33			31,347	27,66	3028	33221,7
PRIDE	UNKNOWN		42,79	6,71	29,65	46,41	27,43	5,05		50,18			26,83	21,95	2697	25325,9
DEKALB	DKC094-94RIB		39,45	6,1	25	39,45	34,16	4,22		53,39			29,912	26,54	2944	30821,5
MAIZEX	MZ3505DBR		38,84	7,04	21,38	35,32	37,61	3,94		53,05			21,418	19,3	3057	22916,1
DEKALB	DKC45-74RIB		39,32	6,63	23,45	37,73	36,43	4,06		52,74			32,283	28,74	2983	33705,1
PIONEER	P95604V		37,88	6,53	25,93	41,39	31,83	4,56		54,44			31,255	28,88	2912	31855,6
DEKALB	DKC095-67RIB		39,7	6,81	22,64	38,11	35,77	4,16		52,35			32,534	28,68	2986	34001,5
DEKALB	DKC46-40RIB		38,37	6,63	23,44	39,16	34,1	4,45		53,31			27,056	24,68	2952	27954
PRIDE	AS1097G8 EDF RIB		49,34	8,23	28,58	47,21	24,89	4,72		54,62			32,398	22,98	2733	30990

SEMENCES PRIDE

CROPLAN	CP3790VT2P/RIB	34,19	6,81	22,85	37,43	35,78	3,89			55,72		29,031	29,72	3048	30970,5
CROPLAN	CP3715SSP/RIB	36,21	6,6	24,24	39,39	33,79	4,15			52,2		29,674	28,68	2935	30482,7
DEKALB	DKC48-56RIB	35,88	7,35	23,98	39,27	33,5	4,3			51,91		23,779	23,2	2931	24394,1
DEKALB	DKC098-91RIB	39,34	7,09	23,61	38,8	34,64	4,15			53,77		33,886	30,15	2986	35414,5
PRIDE	A6846G6 RIB	33,76	6,61	28,63	45,69	27,16	4,91			52,65		28,149	29,18	2768	27270,8
PIONEER	P98125V	34,71	7,5	20,08	31,26	41,23	3,61			55,32		28,959	29,2	3203	32464,3
PIONEER	P9955V	33,72	7,71	20,78	34,15	38,72	3,76			50,77		24,07	24,98	3067	25837,5
DEKALB	DKC100-70RIB	38,06	6,55	21,47	35,12	37,78	3,98			50,79		31,287	28,77	3005	32906,5
PIONEER	P00787PCE	35,57	6,8	23,4	37,37	34,31	3,92			53,88		29,858	29,38	2994	31288,2
MAIZEX	MZ4026SSP	32,66	7,51	23,33	38,66	33,64	4,3			50,43		27,032	28,97	2935	27768,3
DEKALB	DKC101-33RIB	34,36	6,53	20,86	34,2	39,4	3,67			53,74		24,281	24,73	3098	26327,7
ENOGEN	E102K7-D	34,29	7,65	24,53	35,97	35,84	4,31			55,56		27,418	27,99	3051	29278,2
ENOGEN	E105Z5-D	33,91	7,18	25,04	40,11	31,09	4,44			54,95		28,863	29,79	2937	29669,5
	MOYENNES DE LA PARCELLE	37,4	7	23,9	38,6	34,4	4,2	0	0	53,1	0	28,7	27	2965,9	29766,6

SEMENCES PRIDE

Toutes les commandes et les ventes sont assujetties aux conditions générales de vente de Semences PRIDE, lesquelles comprennent, entre autres, la limitation de garantie et de recours, ainsi que les restrictions concernant la zone agronomique et l'année de semis. De temps à autre, les conditions générales de vente peuvent faire l'objet de modifications, sans préavis. PRIDE® et son logo, P® et son logo, Advantage AcreMD, et Pride Advantage AcreMD et son logo sont des marques déposées de Ag Reliant Genetics Inc. Les caractéristiques des produits sont déterminées par PRIDEMD. Elles sont basées sur des comparaisons à d'autres produits PRIDE (et non à des produits de la concurrence) lors d'essais menés au champ par Semences PRIDE. Les résultats individuels peuvent varier. La performance peut varier d'un site à un autre, et d'une année à l'autre. Ce résultat peut ne pas être un indicateur des résultats que vous pouvez obtenir puisque les conditions locales de croissance, le sol et les conditions climatiques peuvent varier. Les producteurs devraient, dans la mesure du possible, évaluer les données obtenues à plusieurs endroits et sur plusieurs années.

TOUJOURS LIRE ET RESPECTER LES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un produit pesticide sans respecter les directives de l'étiquette constitue une violation de la loi fédérale. TOUTES LES FORMULATIONS de dicamba ou de glyphosate NE SONT PAS approuvées pour utilisation sur la culture avec les produits de soyas Roundup Ready 2 Xtend®. N'UTILISER QUE DES PRODUITS SPÉCIFIQUEMENT ÉTIQUETÉS ET APPROUVÉS POUR DE TELLES UTILISATIONS. Contactez l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour toutes les questions concernant le statut d'homologation des produits herbicides dicamba, pour utilisation sur les soyas Roundup Ready 2 Xtend® ou sur les produits avec la technologie XtendFlex®. La technologie Roundup Ready® 2 contient des gènes qui lui confèrent une tolérance au glyphosate. Les soyas Roundup Ready 2 Xtend® contiennent des gènes qui leur confèrent la tolérance au glyphosate et au dicamba. Le glyphosate tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au glyphosate. Le dicamba tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au dicamba. Communiquez avec votre détaillant Bayer, consultez le Guide Bayer d'utilisation de la technologie, appelez le service d'assistance technique au 1-888-283-6847 pour connaître les programmes recommandés de suppression des mauvaises herbes sous le système de culture Roundup Ready® Xtend. RIB Complete®, Roundup Ready 2 Xtend®, Roundup Ready 2 Yield®, Roundup Ready®, SmartStax®, VT Double PRO® et XtendFlex® sont des marques déposées du groupe Bayer. Utilisés sous autorisation. LibertyLink® et le dessin de la goutte d'eau sont des marques de commerce de BASF. Utilisés sous autorisation. Herculex® est un produit de Dow AgroSciences LLC. Utilisé sous autorisation. Bayer CropScience est membre de CropLife Canada. Bayer est membre du groupe Excellence Through Stewardship (ETS). Les produits Bayer sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'ETS et à la politique de Bayer concernant la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les cultures de base. L'importation de ces produits a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés de systèmes de réglementation compétents. Toute récolte ou matière obtenue à partir de ces produits ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produit pour confirmer, auprès de leurs manutentionnaires de grains, la politique de ces derniers relativement à l'achat de ces produits. Excellence Through Stewardship® est une marque déposée d'Excellence Through Stewardship.